



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

**Conseil d'administration
du vendredi 17 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept janvier à douze heures trente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SAMAMA Norbert, Président du C.C.A.S., le Conseil d'Administration légalement convoqué.

Présents : M. Norbert SAMAMA, M. Raphaël THIOILLIER, Mme Marion LALOUE, Mme Anne-Laure COBRAL DE DIEULEVEULT, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Réjane DOUNONT, Mme Christine MAITZNER, Mme Katherine LE FOLL, Mme Ginette MICHEL, M. Jean DUROCHER, M. Jean-Pierre LOMBARD, M. Nicolas PALLIER, Mme IZARN Evelyne.

Excusés : M. Jérôme PERRON donne pouvoir à M. Raphaël THIOILLIER.

Absents : M. Thibaut GUYONNET DUPERAT.

Nombre d'administrateurs en exercice : 15
Membres Présents : 13
Ayant donné procuration : 1
Nombre de Votants : 14

N°	Rédacteur	Rapporteur	Objet
1	CCAS	M. SAMAMA	Provision au président pour les secours d'urgence – année 2025 - ADOPTÉE
2	CCAS	M. SAMAMA	Rapport d'orientation budgétaire – année 2025- ADOPTÉE

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 14h00.

Le Maire,
Président du CCAS,
Norbert SAMAMA



Paraphe fait par le Président : Norbert SAMAMA

FOLIO N°

**DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DU POULIGUEN**

SEANCE DU 17 JANVIER 2025

N° CCAS/2025/01/1

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept janvier à douze heures trente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SAMAMA Norbert, Président du C.C.A.S., le Conseil d'Administration légalement convoqué.

Présents : M. Norbert SAMAMA, M. Raphaël THIOILLIER, Mme Marion LALOUE, Mme Anne-Laure COBRAL DE DIEULEVEULT, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Réjane DOUNONT, Mme Christine MAITZNER, Mme Katherine LE FOLL, Mme Ginette MICHEL, M. Jean DUROCHER, M. Jean-Pierre LOMBARD, M. Nicolas PALLIER, Mme IZARN Evelyne.

Excusés : M. Jérôme PERRON donne pouvoir à M. Raphaël THIOILLIER.

Absents : M. Thibaut GUYONNET DUPERAT.

Nombre de membres en exercice : 15

Membres Présents : 13

Ayant donné procuration : 1 Nombre de votants : 14

**OBJET : PROVISION AU PRESIDENT POUR LES SECOURS D'URGENCE
ANNEE 2025**

Le rapporteur expose,

Sur proposition du Président, il est demandé au Conseil d'Administration du C.C.A.S de se prononcer sur :

- Le maintien de la provision pour les secours d'urgence par virement en 2025
- De fixer le montant de cette provision à 2 000 €

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 17 juin 2022, donnant délégations de pouvoirs au Président pour la durée de son mandat, ce dernier est autorisé à attribuer ces secours d'urgence et en cas d'absence ou d'empêchement du Président, la Vice- Présidente du CCAS est également autorisée à attribuer cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de :

- ✓ **MAINTENIR la provision pour les secours d'urgence par virement pour l'année 2025,**
- ✓ **FIXER le montant de cette provision à 2 000€.**

Ces dépenses seront imputées à l'article 65133 du budget.

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,

Norbert SAMAMA



DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DU POULIGUEN

SEANCE DU 17 JANVIER 2025
=====

N° CCAS/2025/01/2

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept janvier à douze heures trente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SAMAMA Norbert, Président du C.C.A.S., le Conseil d'Administration légalement convoqué.

Présents : M. Norbert SAMAMA, M. Raphaël THIOILLIER, Mme Marion LALOUE, Mme Anne-Laure COBRAL DE DIEULEVEULT, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Réjane DOUNONT, Mme Christine MAITZNER, Mme Katherine LE FOLL, Mme Ginette MICHEL, M. Jean DUROCHER, M. Jean-Pierre LOMBARD, M. Nicolas PALLIER, Mme IZARN Evelyne.

Excusés : M. Jérôme PERRON donne pouvoir à M. Raphaël THIOILLIER.

Absents : M. Thibaut GUYONNET DUPERAT.

Nombre de membres en exercice : 15

Membres Présents : 13

Ayant donné procuration : 1 Nombre de votants : 14
=====

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - ANNEE 2025

Le rapporteur expose,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la Commune. Il exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aide et accompagnement des personnes âgées, aide aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté....

En application des articles L2312-1 et D2312-3 du code Général des Collectivités Territoriales, les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires qui doit donner lieu à un débat au sein du Conseil d'Administration dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1 et D2312-3,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration et notamment l'article 21 relatif au débat d'orientation budgétaire,

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

- prend acte du rapport de l'orientation budgétaire 2025 en annexe,
- prend acte que ce rapport a donné lieu, en son sein, à un débat.

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,
N.SAMAMA



Handwritten signatures and names of council members: THIOILLIER, LALOUE, COBRAL DE DIEULEVEULT, HOGOMMAT, MAITZNER, LE FOLL, MICHEL, DUROCHER, LOMBARD, PALLIER, IZARN, and Michaly.